



## # DEPPS | FINALISATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUR LA CHIROPRACTIE .

La Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a organisé ce jeudi 13 novembre 2025 une rencontre consacrée à la finalisation des textes réglementant la profession de Chiropraticien en Côte d'Ivoire. Cette réunion s'est tenue en présence du Dr BITTY, Directrice de la DEPPS, des représentants des organisations professionnelles des Chiropraticiens, de personnes ressources, ainsi que de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle.

Cette étape marque l'aboutissement d'un processus entamé depuis 2024, avec l'élaboration et la validation des textes. Il s'agissait lors de cette rencontre de procéder à leur relecture finale et de recueillir l'accord des parties prenantes avant leur transmission officielle à la DAJC.

Trois projets d'arrêtés ont été examinés :

- La création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Conseil National des Chiropraticiens de Côte d'Ivoire ;
- Les conditions d'exercice de la profession de Chiropraticien sur le territoire ivoirien ;
- Les conditions d'ouverture d'un cabinet de Chiropractie en Côte d'Ivoire.

L'objectif est d'encadrer juridiquement la pratique de la Chiropractie, profession de santé classée parmi les Médecines Alternatives Complémentaires, qui s'intéresse au diagnostic, au traitement et à la prévention des troubles neuro-musculo-squelettiques (NMS), ainsi qu'à leurs effets sur la santé globale des patients.



## # DEPPS | PARTICIPATION À L'ATELIER DE FINALISATION DES OUTILS TECHNIQUES DU RÉSIDANAT À GRAND-BASSAM.

L'Atelier de Finalisation des Outils Techniques du Résidanat en Sciences de la Santé, tenu à l'Hôtel Suprême de Grand-Bassam du 4 au 6 novembre 2025, a marqué une étape décisive pour l'amélioration de la formation des professionnels de la santé.

Organisé par le Comité de pilotage du Résidanat des Étudiants en Sciences de la Santé, cet événement a été marqué par la participation du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU).

L'atelier, ouvert par le Pr Arsène KOBEA, Directeur de Cabinet du MESRS et représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, a vu la participation du Pr SORO Kountélé, Directeur de Cabinet Adjoint, représentant le Ministre de la Santé. Au cours de la cérémonie d'ouverture, le Professeur SORO Kountélé a transmis la satisfaction du Ministre de la Santé concernant la production de ressources humaines de qualité. Cette reconnaissance souligne l'alignement entre les objectifs de formation du Résidanat et les besoins du MSHPCMU pour un système de santé "performant, équitable et durable".

Au-delà de la représentation politique, le MSHPCMU a brillé par son expertise technique à travers la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), invitée à partager son expérience concrète dans la gestion des indemnités de stage des étudiants hospitaliers. La DEPPS, pilier de la régulation des établissements privés et des professions sanitaires, a apporté une contribution précieuse lors des sessions de travail, notamment en participant à l'élaboration et la finalisation des modalités de paiements des résidants.

Il est à noter que dans le cadre du résidanat, le paiement des indemnités de stage sera assuré par la Direction de la Médecine Hospitalière et de Proximité du MSHPCMU.

Pour rappel, le Résidanat est une mise en situation des étudiants des Sciences de la Santé en fin de cycle dans les structures hospitalières non spécialisées et non universitaires pour permettre d'assurer une transition efficace entre la formation académique et l'exercice professionnel, en renforçant l'autonomie progressive des étudiants dans un cadre encadré et évalué.



## JOURNÉE NATIONALE DE LA PAIX EN CÔTE D'IVOIRE

En ce jour symbolique, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) réaffirme son engagement à promouvoir un système de santé apaisé, sécurisé et respectueux des lois.

La paix, c'est aussi garantir à chaque citoyen un accès à des établissements sanitaires conformes, sûrs et responsables.

C'est travailler chaque jour, avec rigueur et transparence, pour protéger la vie et renforcer la confiance entre l'État, les professionnels de santé et les usagers.

Bâtissons ensemble un secteur sanitaire plus harmonieux, plus réglementé et plus solidaire. La paix commence dans nos actes, dans nos services et dans notre engagement envers la population.

**Bonne fête de la Paix à toutes et à tous.**



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES





## # DEPPS | 4ÈME RÉUNION POUR LA RÉVISION DES TEXTES SUR LES MÉTIERS DE L'OPTIQUE

La Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a accueilli ce jeudi 06 novembre 2025 la quatrième rencontre consacrée à la révision des textes réglementant les métiers de l'optique en Côte d'Ivoire. La rencontre s'est tenue en présence du Dr BITTY, Directrice de la DEPPS, des représentants des organisations professionnelles des opticiens, des personnes ressources ainsi que la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle.

Dans son discours d'ouverture, Dr BITTY a rappelé que le Ministère en charge de la Santé a initié depuis plusieurs années un processus de réglementation du secteur de l'optique. L'objectif est clair : assainir le milieu, encadrer l'exercice de la profession et reconnaître officiellement les acteurs qualifiés.

A cet effet, trois arrêtés clés avaient été délivrés en 2019 :

- L'Arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du conseil national des opticiens de côte d'ivoire ;
- L'Arrêté portant conditions d'exercice de la profession d'opticien lunettier et opticien optométriste ou optométriste ;
- L'Arrêté portant conditions d'ouverture d'un cabinet d'optique, d'un établissement de distribution, de fabrication et d'un laboratoire de montage dans le domaine de l'optique et les annexes.

Six ans après leur adoption, ces textes nécessitent une mise à jour pour mieux refléter les réalités actuelles du secteur. C'est dans ce cadre qu'un processus de révision en neuf étapes a été lancé, visant à garantir une approche inclusive et consensuelle avec toutes les parties prenantes.

La rencontre du 6 novembre a permis d'examiner les textes existants, d'y apporter des amendements et de proposer de nouvelles dispositions adaptées aux évolutions du métier d'opticien en Côte d'Ivoire.

Les textes révisés seront prochainement transmis à la DAJC pour validation juridique avant d'être soumis à la signature du Ministre chargé de la Santé.

Cette démarche marque une étape importante vers une meilleure structuration du secteur de l'optique, au bénéfice des professionnels et des usagers.

